

LE MINICAR: USAGE MOITIE PRIVE, MOITIE PROFESSIONNEL

Jean Pierre Decure - Maurice Calviac

Une catégorie particulière de véhicules utilitaires

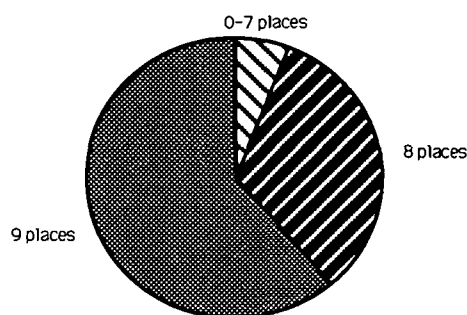
Les minicars - ou minibus selon l'usage qui en est fait - sont des véhicules qui étaient auparavant classés dans le fichier des véhicules utilitaires sous le genre "transport en commun de personnes" et d'une capacité de moins de dix places assises.

Depuis le 1er janvier 1987, cette catégorie de véhicules est comptabilisée avec les voitures particulières.

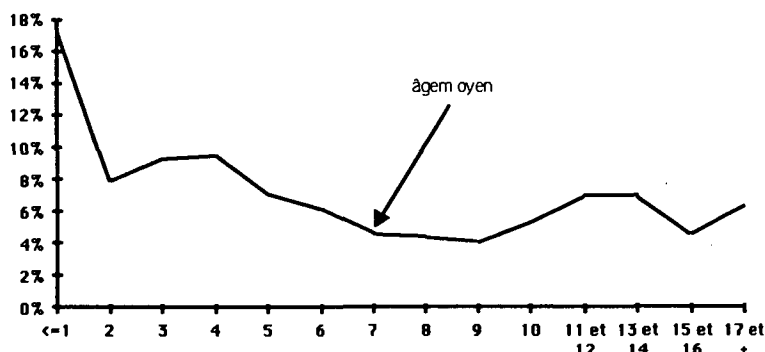
Des véhicules peu diversifiés

En 1986, on dénombrait 49 000 minicars en service, dont 48 300 ont été utilisés. Ce sont pour l'essentiel (80 %) des véhicules de carrosserie "minicar et commerciale de moins de dix places", et 94 % ont une capacité de 8 ou 9 places. Leur âge moyen est de sept ans, et la moitié du parc est composée de véhicules de six ans et moins.

Parc en service selon le nombre de places assises



Répartition du parc selon l'âge



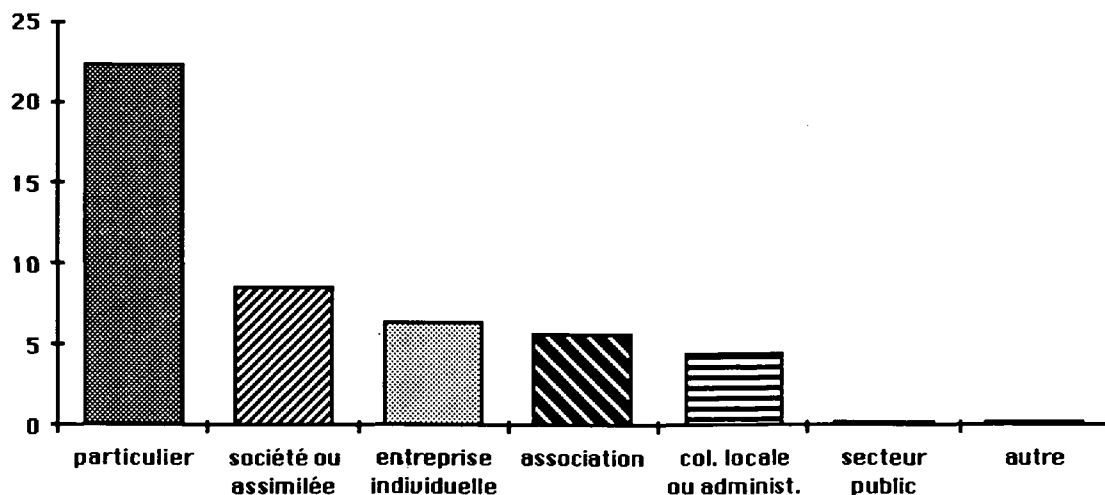
Un véhicule pour le particulier...

Les minicars sont pratiquement utilisés par leur propriétaire (physique ou moral). Seuls 3,5 % sont utilisés par un ou plusieurs locataires, et près de 2 % sont en crédit-bail.

Les propriétaires particuliers ont utilisé 46 % du parc, et presque essentiellement (90%) pour des déplacements privés et non professionnels, combinés généralement (à 40%) à des déplacements domicile-travail.

Parc en milliers

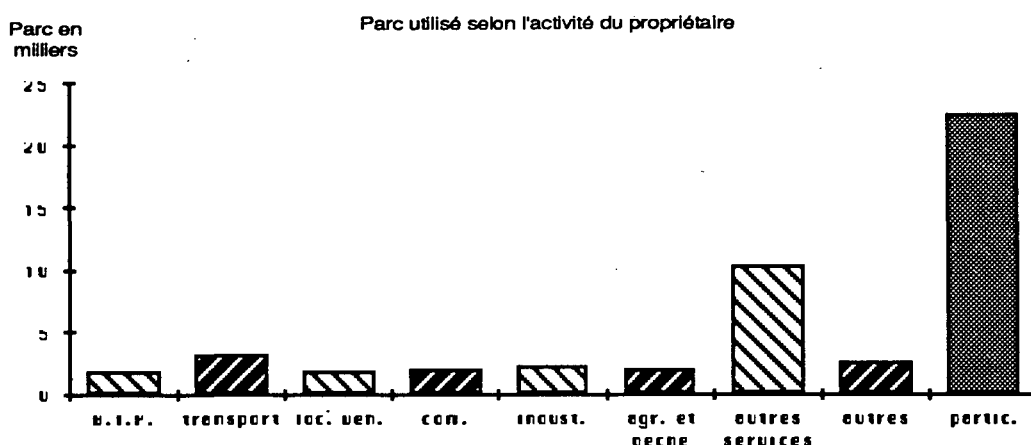
Parc utilisé selon la situation juridique du propriétaire



Septembre 1988

... et aussi pour les services.

Parmi les véhicules n'appartenant pas aux particuliers, 10 300 véhicules (soit 40 %) sont utilisés dans le secteur des "autres services", tels que l'hôtellerie, les services de santé, d'action sociale, des services récréatifs, culturels ou sportifs, des services de l'Administration ou des Collectivités locales, etc....
La distribution du parc est diffuse pour les autres secteurs d'activité.



Pour les non particuliers il s'agit de déplacements professionnels, partagés avec des déplacements domicile-travail et des déplacements privés.

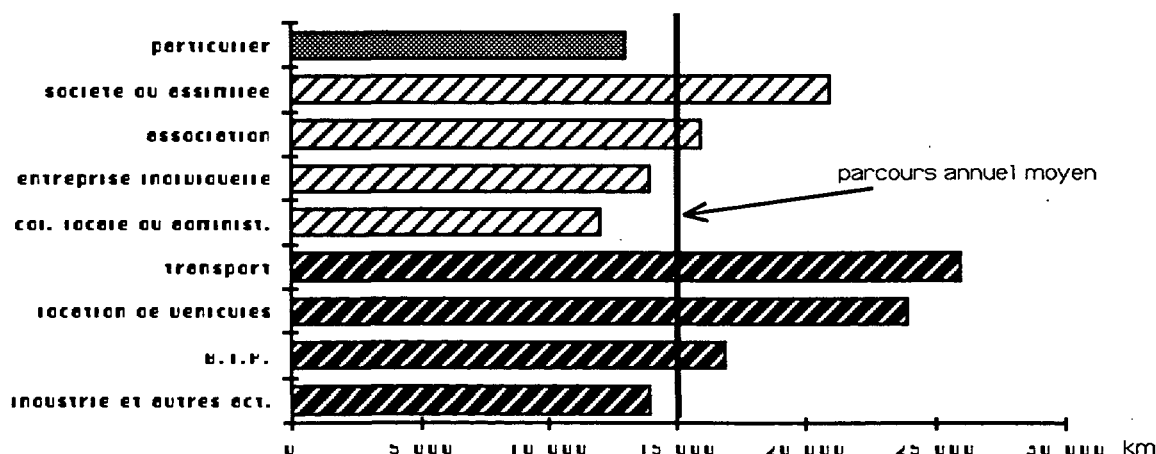
Une répartition équilibrée des sources d'énergie.

Plus du tiers (39%) du parc est alimenté en supercarburant et un tiers en essence ordinaire. Le gazole est utilisé pour 28 % du parc.

Consommation moyenne	
essence ordinaire	11,2 l/100 km
supercarburant	11,3 l/100 km
gazole	11,8 l/100 km

Pour les particuliers, un kilométrage voisin de celui des voitures particulières.

Le parcours annuel moyen a été de 15 000 km en 1986, toutes catégories confondues. Mais ce kilométrage varie selon la situation juridique et l'activité du propriétaire. Les véhicules à usage professionnel roulent davantage. Le parcours moyen annuel réalisé par le particulier est proche de celui de la voiture particulière avec 13 000 km ■



Les données présentées ci-dessus résultent d'une enquête effectuée en mai 1987 auprès d'un échantillon de 2 551 véhicules de transport en commun de personnes, de moins de dix places assises. Le parc de référence était celui des véhicules immatriculés au 1er janvier 1987.

Septembre 1988